Internet: la Chine rattrape les Etats-Unis en nombre d'utilisateurs

Technologie

Posté par: Visiteur

Publié le : 17-01-2008 20:13:03

La Chine comptera dans les prochaines semaines davantage d'internautes que les Etats-Unis, aujourd'hui à la première place en nombre d'utilisateurs, a estimé jeudi le Centre d'information chinois sur l'internet (CNNIC).

Fin 2007, la Chine comptait 210 millions d'internautes, soit 53% de plus qu'un an plus tôt et seulement cinq millions de moins que les Etats-Unis, selon les statistiques annuelles du CNNIC.

Le CNNIC prévoit que le nombre d'internautes en Chine dépassera dès ce "début 2008" celui des utilisateurs du net aux Etats-Unis, et qu'elle deviendra alors "le premier pays au monde par la population d'internautes".

Le précédent rapport de l'organisation semi-officielle recensait 137 millions d'utilisateurs fin 2006 en Chine et 210 millions aux Etats-Unis.

Ce rythme de croissance confirme et amplifie le rebond constaté en 2006, où le nouveau nombre d'internautes était en progression de plus de 23% par rapport à fin 2005, après une hausse d'environ 18% les deux années précédentes.

Cependant, le taux actuel de pénétration dans ce pays qui compte 1,3 milliard d'habitants est de 16%, "toujours plus faible que la moyenne mondiale de 19,1%", note l'organisme.

La croissance d'internet est spectaculaire dans les zones rurales, où le nombre d'utilisateurs a plus que doublé en 2007 (+127,7%), pour atteindre 52,62 millions, soit 25% du nombre total d'internautes, selon la même source.

Quelque 40% des nouveaux utilisateurs recensés en 2007 viennent d'ailleurs de zones rurales.

L'internet s'est notamment imposé en Chine comme un moyen d'échanges et de communication, grâce auquel les citoyens peuvent donner leur avis, même si le web est étroitement contrôlé par les autorités chinoises soucieuses d'éviter la propagation de contestations ou la médiatisation de problèmes sociaux.

Récemment, Pékin a annoncé de nouvelles règles pour la diffusion de vidéos sur les sites internet, avec l'objectif de contrôler un média de plus en plus populaire.

Selon ces règles, qui doivent entrer en vigueur le 31 janvier, seules les sociétés contrôlées par l'Etat et dotées de licences auront le droit de faire fonctionner des sites internet diffusant des vidéos.

AFP